

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du mercredi 03 avril 2024

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Madame Claire SERVIAN, Administratrice
Madame Josy TOP, Administratrice
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice représentée par Mme De VINZELLES
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice représentée par Mme HUET
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice représentée
par Mme SERVIAN
Madame Laurence JOURION, Administratrice représentée par M. MORAINÉ
Madame Charlotte LIBERT-ALBANÉL, Présidente représentée par Mme BRÉON
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur représentée par Mme TOP

EXCUSÉS :

Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Monsieur Robert COMBE, Administrateur

La séance est ouverte à 09 heures.

Madame Bréon débute ce Conseil d'administration par la présentation de Madame Claire Servian, conseillère municipale en charge de la restauration scolaire et de l'animation des seniors qui succède à Isabelle Pollard comme administratrice du CCAS.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2024

Madame Bréon demande à l'ensemble des administrateurs s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.
Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 12 mars 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents lors de la dernière séance.

Arrivée de Mesdames Hauchemaille, Gauvain et Martin.

2. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame Bréon présente le budget primitif 2024 du CCAS qui est équilibré en dépenses comme en recettes, à hauteur de 954 940 € pour la section de fonctionnement et de 12 000 € pour la section d'investissement.

Conformément à la présentation du Rapport d'orientations budgétaires, Madame la Vice-présidente rappelle que les dépenses de fonctionnement s'organisent autour

→ des aides financières avec une enveloppe globale de 491 100 € qui permettra d'alimenter notamment les secours d'urgence, les allocations mensuelles/chauffage des seniors, l'aide sport-culture, les aides pour les séjours des familles en tranche A du quotient familial de la Caisse des écoles, les autres secours attribués lors des commissions permanentes, l'accompagnement des projets des familles et des associations dans le cadre du handicap ;

→ de l'aide au recours aux droits et au renforcement de l'autonomie des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité avec une enveloppe de 22 600 € permettant le financement des permanences de Crésus, de l'ADIL 94 ainsi que le versement de la subvention à l'association *Entraide et Partage* dans le cadre de la convention de délégation de la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

→ du maintien du lien social avec un budget prévisionnel de 141 720 € permettant la mise en place d'un riche programme d'animation pour les seniors ou de financer les actions associatives en faveur de l'inclusion.

Madame Bréon souligne que les dépenses d'investissement sont exclusivement composées des prêts à taux zéro qui bénéficient d'une inscription budgétaire de **12 000 €** en 2024.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent quasi exclusivement de la subvention municipale au CCAS pour un montant de 910 000€, mais également

→ des participations du département pour les dossiers instruits par le CCAS pour son compte pour 10 400 € ;

→ des participations des seniors aux différentes activités proposées pour un montant de 25 430 € ;

→ des remboursements du dispositif Sipperec pour 5100€ et des chèques d'accompagnement personnalisés année 2023 pour titres perdus/périmés.

Enfin, les recettes d'investissement proviennent des remboursements des prêts d'honneur à taux zéro accordés les années antérieures.

Madame Hauchemaille demande aux administrateurs d'excuser son absence lors du précédent conseil d'administration.

Elle indique qu'elle votera contre le budget présenté car elle n'est pas d'accord avec certaines orientations notamment sur la sous-traitance de la domiciliation. Elle rappelle qu'elle avait demandé le doublement de la donation Pathé et que cela n'apparaît pas au BP. Elle déplore également la disparition du spectacle de fin d'année pour les seniors.

Madame Bréon rappelle la domiciliation est effectivement une compétence du CCAS mais qu'il est tout à fait autorisé de la déléguer à une association et c'est le choix fait par le CCAS de Vincennes.

Concernant le Legs Pathé, *Madame Bréon* a bien noté que Madame Hauchemaille souhaite une augmentation de son montant. Néanmoins la donation Pathé est régie par des règles que le CCAS se doit de respecter.

Madame Hauchemaille considère qu'il existe une injustice car beaucoup de familles peuvent y prétendre et il ne faudrait pas se limiter à 2. Elle souhaiterait la mise en place d'un groupe de travail sur ce point.

Madame Bréon rappelle que les groupes de travail sont l'occasion d'échanger mais toujours dans le cadre de ce qu'il est possible de faire légalement. Elle rappelle que les conditions d'attribution du Legs Pathé sont encadrées.

Madame de Vinzelles souligne que la difficulté ne tient pas au nombre de familles qui reçoit le Legs Pathé puisque cela est fixé par l'acte notarié de donation mais davantage de choisir entre les familles proposées. Elle rappelle que toutes les familles sont aidées en commission permanente tout au long de l'année.

Madame Gauvain souligne que le Legs Pathé n'est accordé qu'une fois par an, mais que le travail de la commission permanente permet d'intervenir envers des personnes qui ne seraient pas forcément légitimes pour bénéficier du Legs Pathé. Le Legs Pathé est une symbolique honorifique.

Madame Hauchemaille fait la comparaison entre une aide au loyer de 300€ et le Legs Pathé de 210€.

Madame Hauchemaille considère qu'il y a injustice entre les familles dont les enfants bénéficient du spectacle de Noël de la Croix-Rouge et les autres qui sont suivies par les assistantes sociales de la Ville.

Madame Bréon explique qu'il ne s'agit pas du même public et que certaines familles profitent aussi des fêtes de Noël de la part d'autres associations ou/et de leurs employeurs.

Sans autre question ou remarque, la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition (1 contre Mme Hauchemaille).

3. CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE ET PARTAGE RELATIVE A LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

Madame Bréon explique que la convention entre le CCAS et l'association Entraide et Partage relative à la domiciliation des personnes sans domicile a expiré le 31 décembre 2023. Il convient donc de la renouveler. La nouvelle convention, d'une durée de 3 ans (2024-2026), reprend les mêmes termes et conditions que la précédente, notamment concernant le suivi social des personnes ayant un lien fort avec Vincennes qui sera assuré par les assistantes sociales de la Ville.

Madame Bréon précise que les remarques émises par *Madame Hauchemaille* au point précédent ont bien été entendues et rappelle que les personnes dormant dans le bois, territoire parisien, sont suivies par Emmaüs Paris.

Madame Top complète en indiquant que certaines des personnes vivant dans le bois ont une domiciliation à Gare de Lyon/Paris.

Madame de Vinzelles explique que cette convention avec Entraide et Partage permet d'aider l'association qui pendant très longtemps a fait ce travail gratuitement.

Sans autre question ou remarque, la proposition de renouvellement de la convention de domiciliation est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition (1 abstention : *Madame Hauchemaille*).

4. AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE ET PARTAGE RELATIVE A LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

Madame Bréon présente l'avenant n°1 à la convention entre le CCAS et l'association *Entraide et Partage* relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable à Vincennes. L'avenant fixe les modalités financières annuelles. Le montant annuel global de cette participation est établi sur la base des domiciliations de l'année N-1 fourni par l'association correspondant à un montant de 100 € par personne domiciliée par l'association et ayant un lien avec Vincennes selon les critères définis par la convention.

Sans autre question ou remarque, la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition (1 abstention : *Madame Hauchemaille*).

5. APPEL A PROJET DE L'ASSOCIATION ŒCUMENIQUE D'ENTRAIDE - AVEC ELLES

Madame Bréon présente en quelques mots l'association « Avec elles », créée en 1996, qui est l'une des composantes de l'Association Œcuménique d'Entraide qui accueille, à la Maison Notre-Dame de Vincennes, des femmes vivant dans une grande précarité matérielle et morale.

En juin 2024, l'association envisage d'organiser sa sortie annuelle au Château de Versailles, avec au programme une visite du Château et un pique-nique dans les jardins. Le montant global de cette animation s'élève à 1 218 €. Toutes les femmes suivies tout au long de l'année et leurs enfants sont invités soit 45 personnes.

L'association sollicite le CCAS pour l'obtention d'une aide permettant de financer les frais de car qui s'élèvent à 943€.

Madame Bréon explique qu'il s'agit d'un projet hors les murs qui montre la dynamique d'accompagnement de l'association envers ces familles et propose d'accorder une subvention pour la totalité du coût du transport.

Madame Hauchemaille demande pourquoi le car des Clubs Loisirs Découvertes n'est pas utilisé.

Madame Bréon répond que le car a été vendu, les Clubs ayant constaté que la location était moins coûteuse que l'entretien du car d'autant qu'il n'y a plus de chauffeur au Clubs.

Madame de Vinzelles précise que l'association bénéficie d'une entrée « groupe social » à 25€ pour 50 personnes. Le pique-nique est offert par l'association.

Sans autre question ou remarque, la proposition est mise au vote.

Etant partie prenante, Madame de Vinzelles ne prend pas part au vote.

Les administrateurs approuvent cette proposition à l'unanimité des votants.

6. INFORMATION DIVERSES

Les Promenades de printemps des seniors auront lieu cette année au Domaine de Champigny à Crisenoy les 27, 29 et 30 mai 2024.

Madame Bréon invite tous les administrateurs à y participer et précise que Madame Fabin-Tenti reviendra rapidement vers eux, par mail, afin de connaître leur souhait en terme de jour et de lieu de départ de Vincennes.

Prochains Conseil d'administration, salle Aimé-Mireur de l'Hôtel de Ville

- mardi 18 juin 2024 à 17h30
- mardi 8 octobre 2024 à 17h30
- mardi 10 décembre à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 heures 45.